

Prêt Professionnel in Fine



Avec le prêt in fine, remboursez le capital emprunté en une seule fois à l'échéance.

EN BREF

Le prêt in fine⁽¹⁾ sert à financer l'acquisition d'une activité ou de murs professionnels. Durant toute la durée de l'emprunt⁽¹⁾ vous ne payez que les intérêts et les frais d'assurance. Le capital est remboursé en une seule fois au terme du contrat de prêt.

En parallèle, vous placez sur toute la durée du prêt une somme qui vous permettra de rembourser le capital en une seule fois à l'échéance du contrat de prêt.

Ce placement se fait sur un compte à terme rémunéré et d'une durée identique, un contrat d'assurance vie ou un contrat de capitalisation en euro ou en unité de compte ou mixte. La garantie du prêt est un adossement à ce placement délégué ou nanti au bénéfice de la Banque de Savoie.

La somme est réclamée au moment du remboursement du prêt (anticipé ou au terme du contrat), sachant que l'emprunteur peut conserver son placement et rembourser le prêt par d'autres moyens si cette solution est plus favorable.

Cette formule majore vos charges de frais et d'intérêts déductibles du résultat de votre activité, tout au long de votre prêt.

Points Forts - Prêt Professionnel in Fine

- Vous pouvez limiter vos charges de remboursement mensuelles.

EN DETAIL

Bénéficiaires

Clients professionnels de la Banque de Savoie.

Montant

Jusqu'à 100% du prix de l'investissement à financer.

⁽¹⁾ Prêt soumis à acceptation préalable de la Banque de Savoie.
Informations non contractuelles

Remboursement

Associé à votre emprunt⁽¹⁾, vous adossez un produit de placement qui, par capitalisation et/ou par une alimentation régulière permettra de rembourser le capital à l'échéance du contrat du prêt⁽¹⁾.

Durée

De 1 à 12 ans.

Bon à savoir

Votre conseiller Banque de Savoie vous proposera également des solutions d'assurance vous permettant d'être couvert en cas de décès ou d'incapacité de travail, ainsi que pour assurer votre activité.

Vous pourrez également combiner un prêt in fine et un prêt remboursable par amortissement et ainsi cumuler les avantages de chacun d'eux.

⁽¹⁾ Prêt soumis à acceptation préalable de la Banque de Savoie.
Informations non contractuelles